



Bienvenue !

Livret d'accompagnement

SOMMAIRE

- I – Rappel de vocabulaire (page 3)
- II – Rappel des documents à fournir (page 4)
- III – Rappel des diverses formes juridiques (page 5)
- IV – Rappel des questions/réponses (page 6)
- V – Rappel social + immobilisations (page 7,8)
- VI - Explications de la TVA (page 9,10)
- VII - Barème des honoraires (page 11,12,13)



I – Rappel de vocabulaire

Assujetti : entreprise soumise à TVA

Chiffre d'affaires : ensemble des ventes (biens ou services) facturées

! Attention, il est toujours calculé en HT !

TVA : taxe sur la valeur ajoutée

Bilan : document qui présente le patrimoine de l'entreprise, ce qu'elle possède et ce qu'elle doit

Compte de résultat : ensemble des produits et charges qui déterminent le résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)

! Attention, pour rappel le bénéfice ou la perte à la fin d'un exercice n'est pas égale à la trésorerie ! Il s'agit de deux choses distinctes.

II - Rappel des documents à fournir

Chaque mois, pour effectuer la déclaration de TVA, nous devons mettre à jour votre comptabilité. Pour cela nous avons besoin de :

Toutes les **factures d'achats** (matériels, matières premières, fournitures, marchandises, téléphone,... Et non les commandes)

⚠ Avec le détail HT, TVA, TTC.

Toutes les **factures de ventes** (factures envoyées à vos clients)

⚠ Avec le détail HT, TVA, TTC.

Le **relevé bancaire** du mois, le détail des remises de chèques, l'ordre des chèques émis.

Toutes les **petites notes** de carburants pro, restaurants pro... (et non les reçus de carte bancaires, ni les photos des pompes à essence)

⚠ Avec le détail HT, TVA, TTC.





III – Rappel des diverses formes juridiques

SARL

(Société à responsabilité limitée)

- Montant du capital : fixé librement
- Nombre d'associés : minimum 1 et maximum 100
- Régime social du dirigeant :
minoritaire → salarié cadre
majoritaire → non salarié (TNS)
- Régime fiscal : impôt sur les sociétés (IS)
- Responsabilité financière des associés : limitée au montant des apports

EI

(Entreprise individuelle)

- Montant du capital : pas de capital
- Nombre d'associés : entrepreneur individuel seul – pas d'associés
- Régime social du dirigeant : travailleur non salarié
- Régime fiscal : impôt sur le revenu (IR), possibilité d'option pour l'IS
- Responsabilité financière de l'entrepreneur : limitée au patrimoine professionnel

SAS

(Société par actions simplifiée)

- Montant du capital : fixé librement.
- Nombre d'associés : minimum 1
- Régime social du dirigeant : salarié cadre
- Régime fiscal : impôt sur les sociétés (IS)
- Responsabilité financière des associés : limitée au montant des apports



IV – Pour rappel :

Après chaque mise à jour de la comptabilité, des questions vous seront peut-être posées en cas :

- De factures manquantes
- De factures anciennes non réglées en comptabilité
- De documents manquants

Merci de prendre le temps de répondre à ces questions, le but étant :

- D'effectuer une déclaration de TVA la plus juste possible
- D'avoir un dossier comptable propre et correct
- De faciliter la résolution des problèmes au moment de l'établissement des comptes annuels



V – Rappel social + immobilisations

Social :

- Si vous souhaitez embaucher un salarié, à temps plein ou à temps partiel, un apprenti ou un contrat de professionnalisation :
→ vous devez impérativement nous le signaler **AVANT L'EMBAUCHE**, afin d'effectuer toute les déclarations obligatoires

Social :

- En cas de maladie (*professionnelle ou non*), d'accident (*du travail ou non*) de l'un de vos salariés ou apprentis :
→ vous devez impérativement nous le signaler **LE JOUR DE L'ARRET**, afin d'effectuer toute les déclarations nécessaires



V – Rappel social + immobilisations

Social :

- En cas de licenciement, de démission ou de rupture conventionnelle concernant l'un de vos salariés ou apprentis :
 - vous devez impérativement nous le signaler, afin de bien respecter les délais et procédures

Immobilisations :

- Merci de nous signaler lorsque vous achetez une immobilisation, c'est-à-dire :
 - lorsque vous effectuez des travaux pour votre entreprise
 - lorsque vous achetez du matériel destiné à rester durablement dans l'entreprise
- Cela permet d'étaler la charge sur plusieurs exercices comptables.

VI - Explication du principe de la TVA

La TVA collectée

- Vous facturez à vos clients une prestation de service ou un bien HT.
- Etant assujetti à TVA, vous allez devoir rajouter au montant HT une TVA de 5,5%, 10% ou 20% (selon le type de bien ou service).
- Vous devrez ensuite reverser cette TVA à l'Etat.
- Exemple : vous facturez 20 000€ HT de marchandises. Vous allez facturer également 4 000€ de TVA ($20\,000 \times 20\%$). Vous allez donc recevoir 24 000 € de la part du client. Les 20 000€ seront pour votre société et les 4 000€ seront à reverser à l'Etat.

La TVA déductible

- Vous achetez une prestation ou un bien TTC, chez un fournisseur.
- Etant assujetti à TVA, vous allez déduire le montant de la TVA payée à votre fournisseur.
- Exemple : vous achetez 1 000€ HT de marchandises. Vous allez donc payer 1 200€ TTC à votre fournisseur. Vous pourrez déduire les 200€ de TVA sur l'achat, qui diminueront le montant de votre TVA à payer.

VI – Explication du principe de la TVA

Synthèse de la TVA

- Pour faciliter les démarches, une seule déclaration est effectuée (par mois, par trimestre ou par an) dans laquelle sont synthétisés :
 - l'ensemble de la TVA collectée (avec les différents taux)
 - l'ensemble de la TVA déductible (avec les différents taux)



Calcul de la déclaration :

TVA collectée – TVA déductible = résultat positif (TVA due) → vous devez payer de la TVA à l'Etat

TVA collectée – TVA déductible = résultat négatif (crédit de TVA) → l'Etat doit vous rembourser de la TVA

- Dans notre exemple : TVA collectée (4 000€) – TVA déductible (200€) = TVA due (3 800€)
- Pour info : en cas de crédit de TVA l'Etat ne le rembourse que s'il est supérieur à 760€, sinon le crédit est reporté sur la déclaration suivante

VII – Barème des honoraires → social



Désignation	Prix HT	Prix TTC
Bulletins de salaire	21,00€	25,20€
Fin de contrat	55,00€	66,00€
Mise en place licenciement	150,00€	180,00€
Procédure rupture conventionnelle	150,00€	180,00€

VII - Barème des honoraires → juridique



Désignation	Prix HT	Prix TTC
Constitution de société	800,00€	960,00€
Modification statutaire	900,00€	1080,00€

VII - Barème des honoraires → autres



Désignation	Prix HT	Prix TTC
Evaluation de société	400,00€	480,00€
Etablissement d'un prévisionnel	400,00€	480,00€
Situation intermédiaire (<i>nous consulter</i>)	Entre 20% et 25% des honoraires annuels	